

Formation

PAC - Volatilité Prix/Marchés - Environnement
Santé/Sécurité - Problèmes sanitaires/climatiques



Sécuriser ses revenus et son exploitation en gérant les risques

FORMATION GRATUITE
1 JOUR - 9h30 - 17h30 (7h)

Le Mans : lundi 25 janvier 2016
Mamers : jeudi 28 janvier 2016
La Ferté Bernard : vendredi 29 janvier 2016
Château du Loir : lundi 01 février 2016
Conlie : mardi 02 février 2016
La Flèche : mardi 02 février 2016
Sablé : jeudi 4 février 2016
Bouloire : vendredi 5 février 2016

Formateur : Conseiller de Gestion AS CEFIGA

Frais de participation* : gratuit. Formation agréée dans le cahier des charges régional VIVEA gestion des risques (repas restant à la charge du stagiaire)

*formation entrant dans le cadre du crédit d'impôt



RESPONSABLE DE STAGE : Maria Chevallier - **RENSEIGNEMENTS :** Anne Desormière 02 43 43 68 66

■ **INSCRIPTION FORMATION «Sécuriser ses revenus et son exploitation en gérant les risques»** ■

à retourner au plus tard le 08 janvier 2016 à : ADIAC - La Maison des Agriculteurs - 9 rue Grémillon - 72013 Le Mans Cedex 2 - Tél. 02 43 43 68 66 - Email : anne.desormiere@plus.agri72.com

Nom et prénom : Dénomination de l'exploitation :

Adresse : Code Postal :

Ville : Tél : E-mail : @

Nombre de participant(s) : Date de naissance :

Le Mans : lundi 25 janvier 2016 **Mamers :** jeudi 28 janvier 2016 **La Ferté Bernard :** vendredi 29 janvier 2016
 Château du Loir : lundi 01 février 2016 **Conlie :** mardi 02 février 2016 **La Flèche :** mardi 02 février 2016
 Sablé : jeudi 4 février 2016 **Bouloire :** vendredi 5 février 2016

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - ACTIVITÉ FORMATION

*Frais de formation : prix établi pour les contributeurs VIVEA à jour de leurs contributions formations VIVEA collectées par la MSA, et sous réserve de l'accord de financement VIVEA. Pour les non contributeurs VIVEA ou salariés d'exploitation agricole, nous consulter.

Nous, Organisme de Formation, nous nous engageons à :

- vous adresser une confirmation de votre inscription au moins 5 jours ouvrés avant le début de la formation
- vous avertir au minimum 2 jours ouvrés avant le début de la formation en cas d'annulation (sauf cas de force majeure)
- ouvrir la formation sous réserve d'un nombre minimum de stagiaires indiqué dans la plaquette de présentation du stage

Vous, stagiaire, vous vous engagez à :

- nous avertir au plus tard 2 jours ouvrés avant le début de la formation en cas d'annulation de votre part (sauf en cas de force majeure)
- nous adresser le règlement du stage au plus tard le jour de la formation

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepter.

L' Organisme de Formation
ADIAC- Maria CHEVALLIER

Responsable Formation

La Maison des Agriculteurs
9 rue Grémillon
72013 Le Mans Cedex 2
Tél. 02 43 43 68 66 - Fax 02 72 68 98 30

Le stagiaire
Nom et prénom

Le

ADIAC, Association pour le développement, l'information, l'assistance et le conseil au Monde rural (N° organisme de formation 52720060072) : La Maison des agriculteurs - 9 rue Jean Grémillon 72 013 LE MANS CEDEX 2 - Tél. : 02 43 43 68 68 - Fax : 02 72 68 98 30 - www.agri72.fr

